



## Élection aux Comités Techniques Paritaires (CTP)

Le 6 mai 2010

Votez CFDT !



La réforme de l'État se met en œuvre dans des délais intenable. Elle s'inscrit dans une contrainte forte de suppressions d'emplois (non remplacement d'un départ en retraite sur deux) avec, en corollaire, une remise en cause de nos missions, des restructurations et de fortes mutualisations.

Quel que soit votre service, la CFDT parle d'une seule voix et vous défend avec ses syndicats qui portent des revendications, des valeurs et des objectifs définis en commun. Des revendications pour réussir à construire, dans les faits, ce nouveau ministère et à apporter aux personnels des conditions de travail et de rémunérations harmonisées.

■ Harmoniser, ce n'est pas supprimer des modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail.

■ Harmoniser, c'est prendre le meilleur et permettre à chacun, dans le cadre d'organisation du travail débattue en Comité Technique Paritaire (CTP), d'opter pour le cycle qui convient le mieux.

■ Harmoniser pour la CFDT, c'est s'engager dans un processus de progrès social en prenant le meilleur de chacun et en alignant notamment les rémunérations (traitement + primes) sur le plus haut niveau. Il en est de même pour les conditions de gestion des personnels.

Ce processus de progrès social devra tenir compte des situations existantes, tant régionales que ministérielles, pour éviter tout recul social.

Le CTP, c'est le lieu où aboutissent tous les projets qui conditionnent

la vie des agents dans le service : organisation et conditions de travail, locaux, action sociale, hygiène et sécurité, formation...

La présence de représentants CFDT est la garantie d'une expression ouverte sur la modernisation de notre administration, mais intransigeante sur les moyens nécessaires aux personnels pour offrir un service public de qualité à nos concitoyens.

La CFDT est aussi une organisation qui siège au CTP ministériel et au Conseil Supérieur de la fonction publique, ce qui lui permet de défendre efficacement les intérêts de chacun.



**Pour un véritable dialogue social !**

La CFDT exige la création d'instances représentatives paritaires à tous les niveaux et une réelle transparence de gestion.

**Pour un service public durable, fort et efficace !**

**Pour un syndicalisme responsable et de transformation sociale !**



## **Pour une vraie prise en charge des conditions de travail !**

La nouvelle organisation des services, les déménagements, l'appropriation de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail se traduisent par une montée du stress et une dégradation des conditions de travail. La CFDT est très attachée au développement des actions de prévention. Les reclassements ou recrutement de personnels handicapés exigent de réfléchir aux conditions d'accueil et de préparation de l'environnement professionnel afin de limiter les échecs.

La CFDT revendique la création de Comités Locaux d'Hygiène et de Sécurité (CLHS) dans chaque service et l'extension de leurs compétences aux conditions de travail comme le prévoit l'accord santé au travail.



## **Pour l'égalité des droits hommes/femmes !**

La CFDT revendique la même rémunération à niveau égal de responsabilité et le même déroulement de carrière. Aujourd'hui, nous en sommes loin car souvent les conditions de gestion des personnels constituent des obstacles. L'obligation pour l'administration de présenter chaque année un bilan social au Comité Technique Paritaire donne l'occasion d'engager une réflexion sur ces sujets d'identifier les injustices et d'agir pour les corriger.



## **Pour un égal accès de toutes et tous à une formation de qualité !**

La CFDT exigera un réel débat en CTP sur l'élaboration des documents de stratégie de construction des services, notamment sur le volet « gestion des personnels des emplois des effectifs et des compétences ». (GPEEC).

La formation professionnelle doit servir à développer les compétences des agents et à mettre en place une culture commune. La CFDT fait de la formation professionnelle une de ses priorités et revendique un égal accès de toutes et tous à une formation de qualité.

Elle se bat pour que les commissions locales de formation (CLF) soient des forces de propositions. L'engagement de lancer la validation des acquis de l'expérience comme de prendre mieux en compte dans les critères de promotion le parcours professionnel constituent autant de points d'appui pour améliorer l'outil formation professionnelle dans une période de fortes réorganisations.



## **Pour une action sociale proche des agents !**

La CFDT revendique :

- un service social de qualité au plus près des agents,
- la mise en place d'une structure régionale d'action sociale où les représentants du personnel auront toute leur place,
- une participation de l'État employeur à la protection sociale complémentaire à hauteur d'au moins 50%.



## **Non à la mobilité contrainte !**

Aucune mobilité géographique imposée ! La CFDT exige un cadre commun qui garantisse le respect des droits de chacun et prenne en compte sa situation professionnelle, personnelle et familiale. Aucun agent ne doit être pénalisé sur sa carrière ou en être de sa poche. Des moyens techniques existent pour une organisation du travail en réseau qui respecte les localisations géographiques des agents.



L'Assemblée nationale a voté le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction publique. Pour la CFDT, cette loi ne répond pas aux besoins des personnels et du service public. Elle multiplie les facteurs de précarisation et contient des modifications statutaires importantes comme la possibilité de recours à l'intérim, le cumul des temps incomplets et mise en disponibilité d'office dans le cadre des suppressions d'emploi qui risque d'aboutir au fonctionnaire jetable. Le décret réorientation professionnelle combattu par les organisations syndicales au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État en constitue la suite inopportune et toujours pas négocié.

Pour la CFDT, le droit à une mobilité respectueuse de la volonté de l'agent et des besoins du service public est l'une des clés de la modernisation de la Fonction Publique. C'est pourquoi nous défendons pour chaque agent le droit à un poste conforme à ses aspirations.

**Le 6 mai 2010  
Votez et faites voter CFDT !**



## **Temps de travail : harmoniser, ce n'est pas régresser !**

L'harmonisation des trois cadrages ministériels actuels de l'ARTT est une nécessité dans ce nouveau ministère. Mais la CFDT dénonce que sous son couvert, l'administration essaie de revenir sur les acquis, tels que la possibilité de la semaine de 4 jours issue du règlement intérieur en DIREN (qui limite la fatigue liée aux transports et permet d'organiser son temps personnel) et l'intégration de la pause méridienne dans le temps de travail.

Harmoniser, ce n'est pas régresser ! A l'ex-DRE et en DIREN, seuls les cadres de direction (3e niveau) sont assujettis à la forfaitisation du temps de travail. La CFDT refuse la généralisation du forfait cadre, qui rend les agents taillables et corvéables à merci. Nous demandons le respect de la jurisprudence qui considère que le temps de déplacement, c'est du temps de travail effectif.

L'ARTT constitue un acquis social important, qui doit permettre de concilier au mieux vie sociale et vie professionnelle. La CFDT veillera, en particulier, au respect des garanties minimales pour éviter les dérives.



## **Non à la Prime de fonctions et de résultats !**

Au lieu de redéfinir une véritable politique indemnitaire, appuyée sur un dialogue social de qualité, le gouvernement a décidé d'instaurer, pour les agents des corps administratifs, une prime de fonctions et de résultats (PFR). Cette nouvelle indemnité modulable se substituera aux primes existantes (prime informatique). Ce dispositif, censé reconnaître les qualifications et favoriser la mobilité interministérielle, est déjà battu en brèche par la publication de montants différents selon les ministères. Son extension est prévue ultérieurement aux corps techniques.

La CFDT refuse la modulation de 1 à 6 pour la part fonctionnelle et de 0 à 6 pour la part résultats. Cette prime constituera un frein inévitable à la mobilité interne. Quant à la part individuelle, c'est une aberration dans le contexte actuel, sans projet de service, sans objectifs clairs, avec des effectifs et des moyens de fonctionnement insuffisants.

La CFDT dénonce la mise en œuvre d'une réforme injuste, soumise au culte de la performance individuelle au détriment de l'efficacité collective, réforme qui pourra induire des baisses de rémunérations et bloquer pendant des années la rémunération indemnitaire, ce qui est inacceptable.

La CFDT exige :

- le retrait du projet actuel
- un réel débat en CTPM  
que les CTP soient consultés sur la répartition de la PFR
- que les procédures de recours soient mises en place avant toute expérimentation de la PFR.



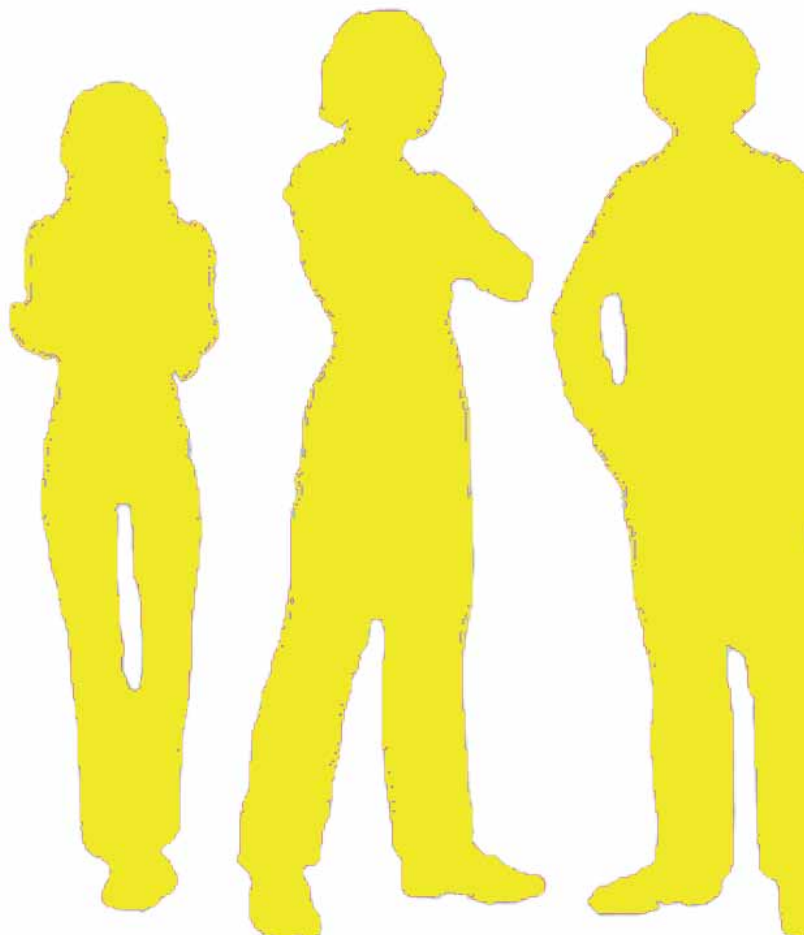
## **Pour un même régime indemnitaire sans modulation !**

Les différences de régimes indemnitaires tant aux niveaux des montants que des règles d'attribution sont mises en évidence par la juxtaposition des différents corps des trois ministères. Alors que pour la fusion des corps A+ IPC-IGREF et Mines-Telecom, l'administration a su réaliser l'alignement par le haut, elle refuse d'aborder le sujet pour les autres corps des ministères.

La CFDT se bat pour l'intégration des primes dans le traitement indiciaire avec, au préalable, un alignement des primes pour tous, au même niveau, à chaque grade équivalent, quels que soient la filière et le service, en s'alignant sur le plus favorable.

La CFDT a obtenu la non modulation des primes des agents C et B des Finances, (plus de 2/3 des agents des DRIRE) et dans certains services de l'ex Équipement. Mettre un terme à la modulation des primes des C et B est un combat prioritaire de la CFDT dans tous les services.

La CFDT exige la transparence sur la répartition des primes. Nous avons obtenu la mise en place de commissions indemnitaires, obligatoires depuis 2008 pour les corps de l'Équipement. Ces instances permettent d'obtenir une information complète sur les régimes indemnitaires des agents et les modalités de leur répartition.



## Le 6 mai 2010 : élection des CTP

Au sein du Comité Technique Paritaire comme tous les jours, dans le service, les représentants CFDT sont à vos côtés pour vous écouter et vous informer, pour défendre vos droits et agir avec vous.

Le CTP est composé pour moitié de représentants du personnel et, pour l'autre moitié, de représentants de l'administration. Il est présidé par le chef de service.

De cette représentativité découle la composition des CLF et des CLHS.

Le CTP est une instance dont la consultation est obligatoire, sur de nombreux sujets et plus particulièrement sur ceux relatifs aux missions, à l'organisation du service, aux conditions de son fonctionnement, de ses moyens. Le rôle des représentants du personnel y est essentiel pour interpellier, questionner, agir, proposer. La CFDT se présente à vos suffrages pour vous y représenter, se mettre en capacité d'y porter ses valeurs, ses revendications, relayer vos questions et vos suggestions pour de meilleures conditions de travail et assurer la transparence des débats qui y seront menés.

Chaque réunion du CTP fait l'objet d'un procès-verbal. Il est obligatoirement transmis au ministère et constitue un moyen de « faire passer » les expressions revendicatives des agents.

### Les représentants CFDT :

- veilleront à la préservation des intérêts des personnels dans le cadre de l'organisation collective du service,
- transmettront toutes informations aux agents, les consulteront et contribueront à la mobilisation de tous, si nécessaire,
- rendront compte de leurs actions en diffusant des comptes rendus CFDT,
- demanderont le bilan social du service, les éléments de suivi de l'emploi pour l'ensemble des services de la région,
- exigeront une réelle concertation sur le document de stratégie régionale notamment son volet GPEEC,
- exigeront d'engager rapidement un réel travail sur la définition des missions, l'organisation et le fonctionnement du service et porteront l'exigence des moyens d'y faire face,
- exigeront la transparence des critères de la répartition des primes,
- seront vigilants et effectueront un suivi en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail.

### Les services concernés par cette élection :

#### CIFP

Aix en provence  
Arras  
Clermont-Ferrand  
Mâcon  
Nancy  
Nantes  
Paris  
Rouen  
Toulouse  
Tours

#### Directions de l'Équipement

Saint Pierre et Miquelon  
Mayotte

#### Services spécialisés

CERTU  
STRMTG  
CETU  
CNPS  
CPII  
CEDIP  
LCPC  
ANAH

#### Écoles

ENTE Aix en provence  
ENTE Valenciennes  
ENTPE  
ENPC

Osez l'unité !  
Osez la différence !  
Votez CFDT !

